BPJEPS

SPECIALITÉ ▶ Animateur
MENTION ▶ **Animation sociale**

date mise à jour : 18/01/2024

Organisme de formation

Ufcv Bourgogne Franche-Comté
6 B boulevard Diderot - Besançon
Tél. : 03 81 52 56 60
formationpro-bfc@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 01208

Lieu de la formation

▶ **Conditions d'accueil :** pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"
Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle
Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016
Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr
Niveau visé : 4
Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203
Code Certif Info : 93227
N° fiche RNCP : 28557 date d'enregistrement **:** arrêté du 9 novembre 2016
Code CPF : 241669

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date : du 8 janvier 2024 au 13 décembre 2024
Formation en alternance à temps plein en continu durant 49 semaines
▶ **Durée totale de la formation :** 1204 heures minimum. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 602 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 600 heures minimum pour les salariés, 840 h minimums pour les demandeurs d'emploi sur des fonctions d'animateur technicien. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel :** pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
▶ Référencement **DataDock**
▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site https://formation-professionnelle.ufcv.fr

Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation

- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.
Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPjeps animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe
▶ **Date des entretiens :** 14 novembre ou 21 décembre 2023
▶ **Individualisation des parcours de formation :** en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

Coûts

6923 €
Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts
Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site https://formation-professionnelle.ufcv.fr

Objectifs et contenus de la formation

▶ **Objectifs :**

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser les techniques d'animation comme vecteur de lien social

▶ **Contenus :**

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature

▶ **Retrait des dossiers** à partir de mars 2023
▶ **Clôture des inscriptions :** 22 décembre 2023

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le·s bloc·s de compétence certifié·s et validé·s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le·s bloc·s manquant·s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

BPJEPS

SPECIALITÉ ▶ Animateur

MENTION ▶ **Animation sociale**

date mise à jour : 18/01/2024

Planning de la formation

JANVIER		
Lun	01	
Mar	02	
Mer	03	
Jeu	04	
Ven	05	
Sam	06	
Dim	07	
Lun	08	UC2
Mar	09	UC1
Mer	10	UC1
Jeu	11	
Ven	12	
Sam	13	
Dim	14	
Lun	15	UC1
Mar	16	UC4
Mer	17	UC4
Jeu	18	UC2
Ven	19	UC1
Sam	20	
Dim	21	
Lun	22	
Mar	23	
Mer	24	
Jeu	25	
Ven	26	
Sam	27	
Dim	28	
Lun	29	
Mar	30	
Mer	31	

FÉVRIER		
Jeu	01	
Ven	02	
Sam	03	
Dim	04	
Lun	05	UC1
Mar	06	UC2
Mer	07	UC4
Jeu	08	UC4
Ven	09	UC2
Sam	10	
Dim	11	
Lun	12	UC2
Mar	13	UC2
Mer	14	UC1
Jeu	15	UC1
Ven	16	UC2
Sam	17	
Dim	18	
Lun	19	
Mar	20	
Mer	21	
Jeu	22	
Ven	23	
Sam	24	
Dim	25	
Lun	26	
Mar	27	
Mer	28	
Jeu	29	

MARS		
Ven	01	
Sam	02	
Dim	03	
Lun	04	
Mar	05	
Mer	06	
Jeu	07	
Ven	08	
Sam	09	
Dim	10	
Lun	11	UC2
Mar	12	UC2
Mer	13	UC1
Jeu	14	UC1
Ven	15	UC1
Sam	16	
Dim	17	
Lun	18	
Mar	19	
Mer	20	
Jeu	21	
Ven	22	
Sam	23	
Dim	24	
Lun	25	UC3
Mar	26	UC3
Mer	27	UC1
Jeu	28	UC1
Ven	29	UC1
Sam	30	
Dim	31	

AVRIL		
Lun	01	
Mar	02	UC4
Mer	03	UC4
Jeu	04	UC4
Ven	05	UC3
Sam	06	
Dim	07	
Lun	08	
Mar	09	
Mer	10	
Jeu	11	
Ven	12	
Sam	13	
Dim	14	
Lun	15	
Mar	16	
Mer	17	
Jeu	18	
Ven	19	
Sam	20	
Dim	21	
Lun	22	
Mar	23	
Mer	24	
Jeu	25	
Ven	26	
Sam	27	
Dim	28	
Lun	29	
Mar	30	

MAI		
Mer	01	
Jeu	02	
Ven	03	
Sam	04	
Dim	05	
Lun	06	
Mar	07	
Mer	08	
Jeu	09	
Ven	10	
Sam	11	
Dim	12	
Lun	13	UC1
Mar	14	UC3
Mer	15	UC3
Jeu	16	UC4
Ven	17	UC4
Sam	18	
Dim	19	
Lun	20	
Mar	21	
Mer	22	
Jeu	23	
Ven	24	
Sam	25	
Dim	26	
Lun	27	UC1
Mar	28	UC4
Mer	29	UC4
Jeu	30	UC4
Ven	31	UC1

JUIN		
Sam	01	
Dim	02	
Lun	03	
Mar	04	
Mer	05	
Jeu	06	
Ven	07	
Sam	08	
Dim	09	
Lun	10	UC1
Mar	11	UC1
Mer	12	UC4
Jeu	13	UC4
Ven	14	UC4
Sam	15	
Dim	16	
Lun	17	UC3
Mar	18	UC3
Mer	19	UC1
Jeu	20	UC4
Ven	21	UC4
Sam	22	
Dim	23	
Lun	24	
Mar	25	
Mer	26	
Jeu	27	
Ven	28	
Sam	29	
Dim	30	

JUILLET		
Lun	01	
Mar	02	
Mer	03	
Jeu	04	
Ven	05	
Sam	06	
Dim	07	
Lun	08	
Mar	09	
Mer	10	
Jeu	11	
Ven	12	
Sam	13	
Dim	14	
Lun	15	
Mar	16	
Mer	17	
Jeu	18	
Ven	19	
Sam	20	
Dim	21	
Lun	22	
Mar	23	
Mer	24	
Jeu	25	
Ven	26	
Sam	27	
Dim	28	
Lun	29	
Mar	30	
Mer	31	

AOÛT		
Jeu	01	
Ven	02	
Sam	03	
Dim	04	
Lun	05	
Mar	06	
Mer	07	
Jeu	08	
Ven	09	
Sam	10	
Dim	11	
Lun	12	
Mar	13	
Mer	14	
Jeu	15	
Ven	16	
Sam	17	
Dim	18	
Lun	19	
Mar	20	
Mer	21	
Jeu	22	
Ven	23	
Sam	24	
Dim	25	
Lun	26	
Mar	27	
Mer	28	
Jeu	29	
Ven	30	
Sam	31	

SEPTEMBRE		
Dim	01	
Lun	02	
Mar	03	
Mer	04	
Jeu	05	
Ven	06	
Sam	07	
Dim	08	
Lun	09	UC1
Mar	10	UC1
Mer	11	UC4
Jeu	12	UC4
Ven	13	UC4
Sam	14	
Dim	15	
Lun	16	
Mar	17	
Mer	18	
Jeu	19	
Ven	20	
Sam	21	
Dim	22	
Lun	23	UC2
Mar	24	UC2
Mer	25	UC2
Jeu	26	UC3
Ven	27	UC2
Sam	28	
Dim	29	
Lun	30	UC4

OCTOBRE		
Mar	01	UC4
Mer	02	UC3
Jeu	03	**UC3**
Ven	04	UC2
Sam	05	
Dim	06	
Lun	07	
Mar	08	
Mer	09	
Jeu	10	
Ven	11	
Sam	12	
Dim	13	
Lun	14	UC2
Mar	15	UC2
Mer	16	UC3
Jeu	17	UC3
Ven	18	UC3
Sam	19	
Dim	20	
Lun	21	
Mar	22	
Mer	23	
Jeu	24	
Ven	25	
Sam	26	
Dim	27	
Lun	28	
Mar	29	
Mer	30	
Jeu	31	

NOVEMBRE		
Ven	01	
Sam	02	
Dim	03	
Lun	04	UC4
Mar	05	UC3
Mer	06	UC3
Jeu	07	UC3
Ven	08	UC2
Sam	09	
Dim	10	
Lun	11	
Mar	12	
Mer	13	
Jeu	14	
Ven	15	
Sam	16	
Dim	17	
Lun	18	
Mar	19	UC2
Mer	20	UC4
Jeu	21	UC1
Ven	22	UC1
Sam	23	
Dim	24	
Lun	25	
Mar	26	
Mer	27	
Jeu	28	
Ven	29	
Sam	30	

DÉCEMBRE		
Dim	01	
Lun	02	
Mar	03	
Mer	04	
Jeu	05	
Ven	06	
Sam	07	
Dim	08	
Lun	09	UC2
Mar	10	UC1
Mer	11	UC4
Jeu	12	*UC2*
Ven	13	UC4
Sam	14	
Dim	15	
Lun	16	
Mar	17	
Mer	18	
Jeu	19	
Ven	20	
Sam	21	
Dim	22	
Lun	23	
Mar	24	
Mer	25	
Jeu	26	
Ven	27	
Sam	28	
Dim	29	
Lun	30	
Mar	31	

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
UC1	28	21	42	0	21	21	0	0	14	0	14	7
UC2	14	35	14	0	0	0	0	0	28	21	14	14
UC3	0	0	14	7	14	14	0	0	7	35	21	0
UC4	14	14	0	21	35	35	0	0	28	7	14	14
TOTAL	56	70	70	63	98	70	0	0	91	70	63	35